



Paris le 2 décembre 2008

Cher(e)s collègues

La commission administrative paritaire du corps des techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole s'est réunie le 2 décembre 2008, à 9h30, au Ministère de l'agriculture et de la pêche, 78 rue de Varenne - 75007 PARIS, sous la présidence de Madame Pascale MARGOT-ROUGERIE, DRH secrétariat général.

Étaient en outre présents pour l'administration :

Madame Dominique PERRIER, Chef du bureau de la filière administrative, Monsieur Jacques FAUVEL, (DGER-BERFI), Madame Christine Jouvanceau et Madame Monique LAM (secrétaire de séance).

Ordre du jour :

1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 Promotion au choix pour l'accès dans le corps des TEPETA au titre de l'année 2007

Il y avait 120 dossiers recevables et 11 postes de TEPETA à pourvoir.

Après négociation avec l'administration, la répartition suivante a été retenue :

- 2 promotions en documentation
- 4 promotions en vie scolaire
- 2 promotions en restauration*
- 2 promotions en agencement et équipements techniques*
- 1 promotion en logistique et cadre de vie*
- Aucun dossier n'a été retenu en IBA

*Concernant les promotions des agents, qui sont incluses dans le processus de décentralisation et suite à l'interrogation des élus, l'administration s'engage à négocier auprès des Conseils Régionaux la validation de cette promotion avec transfert des crédits correspondants.

3 Promotion au choix au grade de TEPETA classe principale au titre de l'année 2008

Il y avait 10 dossiers à étudier et 6 promotions à retenir.

Liste des agents promus:

- FALCOU Marie-Thérèse
- LAPEYRE Danièle
- LE GAL Maryvonne
- MASSELIN Elyane
- PERRIN Joelle
- SOUCHAL Nicole

4 Titularisation et nomination des TEPETA

La CAP a émis un avis favorable à la titularisation de tous les collègues, après leur année de stage, à l'exception d'un agent dont le chef d'établissement demande la prolongation d'une année de son stage.

A la vue du dossier, ce report a été contesté par les élus du personnel qui acceptent l'expertise approfondie, proposée par l'administration. Celle-ci présentera ses conclusions au plus tard à la CAP du printemps.

5 Questions diverses

- Problème des collègues TEPETA décentralisés qui ont réussi l'examen professionnel classe principale. Ce principalat n'est pas reconnu par les Conseils Régionaux d'accueil. Suite à l'engagement de Monsieur SORAIN, SG du MAP, au dernier CTPM de négociation région par région pour ces collègues, Madame MARGOT-ROUGERIE a informé les élus, que les courriers de demande de prise en compte partiront dans les prochains jours.
- BAP unique: suite à l'avis favorable du CTPM de novembre, Madame MARGOT-ROUGERIE informe que le dossier a été transmis au Conseil d'Etat, et que la modification du décret devrait intervenir au cours du 1er trimestre 2009.
- Création d'un 3ème grade pour le corps des TEPETA: la mesure a été inscrite dans le projet de loi de finance 2009. L'administration informe que cela fait partie de la réflexion globale sur la catégorie B (fusion des corps...). Les élus demandent à être associés aux groupes de travail sur cette réflexion et que soit pris en compte la spécificité de la fonction de TEPETA.
- Accès à la catégorie A: force est de constater que ce dossier est au point mort, l'administration nous renvoie à la réflexion sur la réforme des corps de la fonction publique (RGPP). Les élus s'engagent à mettre cette question à l'ordre du jour des prochaines CAP.
- Gestion des listes complémentaires: Madame MARGOT-ROUGERIE confirme que le plafond d'emploi ayant été atteint pour cette rentrée scolaire, il n'avait pas été possible de faire appel à cette liste. Les élus demandent à l'administration d'utiliser celle-ci avant l'ouverture éventuelle d'un concours en 2009. L'administration est sensible aux arguments des élus et informe qu'elle va étudier la question.
- Prime TAI pour les collègues IBA: suite à l'expertise faite par la DGER/SDSI, une note de service est rédigée, mais n'est pas sortie suite à un blocage d'ordre financier. Monsieur FAUVEL informe que 85 collègues IBA sont concernés par cette note mais qu'il ignore la date de parution. Celle-ci fixe les conditions d'attribution.

Les élus du SNETAP sont à votre disposition pour répondre à vos questions.
Bien cordialement,

Les élus à la CAP

Régis CHARPENTIER, Kérim KEMENCE, Paul NEVEUX, Gilles VIVET
Expert
Victor LOPES